

Image not found or type unknown



Mur de soutènement autorisé ?

Par **Paul**, le **23/05/2010** à **09:14**

Bonjour,rrnrnJe suis sur le point de faire l'acquisition d'un terrain. Celui-ci est au niveau de la voie publique d'un côté et part en pente pour arriver – 1,50 m au niveau de la limite séparative avec un autre propriétaire.rnrnAi-je le droit de faire un mur de soutènement en limite de propriété d'une hauteur de 1,50m afin d'obtenir un terrain plat au niveau de la voie publique ? Ou suis-je tenu de conserver cette pente naturelle ?